



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

***Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 22 MAI 2024***

N° de la délibération : BM/NA/2024/05-04-35

**RENOVATION DES GROUPES SCOLAIRES DE BAZIN ET GROS CAP - DEMANDE DE
SUBVENTION DSIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 6

Délégations : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 22 mai à 19 heures et 05 minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le quinze mai deux mille vingt-quatre.

Etaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (03) :

M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Était absente excusée (01) : Mme Rose-Lise MORDIER

Étaient absents (05) : M. José EUGENE, M. Daniel JORDAN, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON

Quorum : réalisé

RENOVATION DES GROUPES SCOLAIRES DE BAZIN ET GROS CAP - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2024

Madame Marielle PLUMASSEAU expose que la commune de Petit-Canal souhaite procéder à la rénovation de deux établissements scolaires. En effet, les groupes scolaires de Bazin et de Gros Cap ont subi l'épreuve du temps et nécessitent, malgré les entretiens courants, une intervention plus approfondie afin de fournir un service de qualité aux utilisateurs de ces espaces. Le projet consiste à la réfection des toitures usagées, à la reprise de l'étanchéité de salles de classe, la réparation de bétons fissurés, le lessivage et la peinture de l'ensemble des bâtiments.

De ce fait, la commune de Petit-Canal sollicite un accompagnement sur la DSIL 2024 pour la réalisation de ces travaux, dont le coût est estimé à 237 227,08 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Préfet de région en date du 15 février 2024 relatif à l'appel DSIL 2024),

Considérant la nécessité pour la Commune de Petit-Canal de procéder à des travaux à l'école de Bazin et de Gros Cap,

Où l'exposé de Madame Marielle PLUMASSEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- 1. D'APPROUVER** les travaux dans les écoles de Bazin et de Gros-Cap,
- 2. DE VALIDER** le plan de financement comme suit :

FINANCEMENTS	MONTANTS HT
ETAT DSIL 2024 (80%)	189 781,66 €
COMMUNE (20%)	47 445,42 €
TOTAL HT	237 227,08 €

- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un accompagnement au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 189 781,66 €.
- 4. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 22 mai 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (03) : M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Le Maire

Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20240522-BMNA2024050435-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024

Publication : 11/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Elodie PITON

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre-mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet